Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_315-DE

DC_2026_315

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_315-DE

DC_2026_315

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Erbrée

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153 21, R. 153 20 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Erbrée en date du 23 janvier 2025 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local l'Urbanisme (PLU) de la commune d'Erbrée ;
Vu la délibération n°2025_003 du Conseil d'Agglomération en date du 6 février 2025 approuvant le transfert de la compétence planification urbaine à Vitré Communauté ;
Vu la délibération du Conseil Municipal d'Erbrée en date du 25 juin 2025 arrêtant le projet de modification simplifiée du Plan Local l'Urbanisme (PLU) de la commune d'Erbrée ;
Vu la délibération n°2025_252 du Conseil d'Agglomération en date du 13 novembre 2025 approuvant la reprise, la poursuite et l'achèvement des procédures de modification et de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Erbrée par Vitré Communauté ;
Vu l'arrêté n°2026_002A du 12 mars 2026 prescrivant l'enquête publique pour la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Erbrée ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis à la communauté d'agglomération de Vitré Communauté le 5 juin 2026.
Vu l'avis des personnes publiques associées ;
Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ;
Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Considérant les actions de modification prescrites le 25 janvier 2025 :

- Définir les zones d'accélération des énergies renouvelables au Plan Local d'Urbanisme ;
- Mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme relatives aux évolutions du classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;
- Intégrer des demandes de changement de destination de bâtiment en zone agricole et en zone naturelle ;
- Supprimer l'emplacement réservé n°05 destiné à la réalisation d'un aménagement de voirie sur une emprise foncière de 5 769 m² au profit de la commune.

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient l'ensemble des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle que présentée au conseil d'agglomération est prête à être approuvée ;

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant les changements apportés au dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Il vous est proposé :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_315-DE

DC_2026_315

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Erbrée ;
- De notifier le Préfet de la présente délibération et de l'afficher en mairie d'Erbrée et au siège de la communauté d'agglomération durant un mois ;
- De publier le Plan Local d'Urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.